
CAISSE DES ÉCOLES DE CHÂTILLON

BOURSES SCOLAIRES

Année scolaire 20...../20.....

PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER :

- Livret de famille
- Justificatif des ressources des trois derniers mois (salaires, pensions, allocations familiales, allocations chômage)
- Justificatif de domicile
- Avis d'impôt sur le revenu
- Certificat de scolarité délivré à la rentrée scolaire
- R.I.B. (relevé d'identité bancaire ou postal)

AUCUN DOSSIER NE SERA ACCEPTÉ APRÈS LE

Les bourses scolaires ne sont accordées que pour une seule année et les demandes doivent être renouvelées annuellement.

Le montant de la bourse scolaire vous sera versé directement sur le compte bancaire.

NOM - PRÉNOM DE L'ENFANT et ADRESSE de L'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE POUR LEQUEL UNE BOURSE EST DEMANDÉE :

1

2

3

4

5

6

SITUATION DE FAMILLE

REPRÉSENTANT LÉGAL 1

M. Mme.

NOM :

PRÉNOM :

PROFESSION :

ADRESSE :

.....

.....

Enfants à charge :

Enfants scolarisés :

REPRÉSENTANT LÉGAL 2

M. Mme.

NOM :

PRÉNOM :

PROFESSION :

ADRESSE :

.....

.....

Enfants à charge :

Enfants scolarisés :

RESSOURCES

Père :

Mère :

Allocations familiales :

Pension alimentaire :

Autres revenus :

Total des ressources :

Déduction pour enfants à charge :

TOTAL :

QUOTIENT FAMILIAL :

Observations particulières :

.....

À Châtillon, le

Signature

DÉCISION de la CAISSE des ÉCOLES

(En application de la délibération de la Caisse des écoles 2022-11 et 2022-12 du 20 octobre 2022)

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....